

# Tout-Droit

Nouvelle série

(No.3) Vol. 1 No. 3

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Été 2000

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

## Convocation

*L'assemblée générale annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra jeudi 6 juillet 2000 à 19 heures au Relais Communautaire, 111, des Laurentides, Laval. Entrée par la rue Berri.*

### Ordre du jour:

1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juillet 99.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 1999-2000.
6. Lecture et adoption du rapport financier 1999-2000 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2000-2001.
7. Planification et orientation pour 2000-2001.
8. Prévision budgétaire 2000-2001.
9. Élection au conseil d'administration.
10. Varia.

## Invitation spéciale

Les membres, les partenaires et les amiEs de l'organisme pourront prendre connaissance du rapport annuel lors d'un souper à 18h00 qui précédera l'assemblée générale.

## Tout-Droit

Nouvelle Série

Vous avez entre les mains, le troisième numéro de cette nouvelle série de *Tout-Droit*. Ce numéro compte dix pages et annonce nos activités des prochains mois.

Ce troisième numéro est comme le précédent, tiré à 800 copies.

À chaque numéro de *Tout-Droit* vous trouvez de l'information sur notre travail en promotion et défense des droits, sur la vie associative de l'En-Droit, sur nos présentations de vidéo et sur nos soirées sur la folie, aussi le calendrier de nos activités, un éditorial et des analyses diverses sur la santé mentale et la société.

Le bulletin est gratuit mais un soutien financier des organismes et des individus qui le peuvent, pourrait certes aider à sa publication et à l'élargissement de sa distribution.

Cette aide financière est d'autant plus importante qu'une décision favorable à une ancienne coordonnatrice (voir page 3) a fait un trou de 15 000\$ dans notre budget.

Pour obtenir *Tout-Droit*, il suffit d'en faire la demande à l'En-Droit par téléphone, par télécopieur, par internet ou simplement en venant au bureau.

**Bonne lecture**

**La société nous estropie, nous épuise et nous rend fou.**

**Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.**

# Éditorial

## Présentation de vidéos:

### Focus sur la santé mentale

Depuis près de 3 ans, l'En-Droit présente des vidéos une fois par mois: le deuxième vendredi de chaque mois. Ces visionnements n'ont pas pour but ni le divertissement ni non plus la culture cinématographique. Ils visent à réfléchir sur la santé mentale et sur les cheminements de vie possibles dans la perspective de notre mandat de promotion et de défense des droits.

À chaque visionnement une présentation est faite pour situer la discussion qui suit la projection du film. Une grande variété de sujets est ainsi abordée qui vise l'amélioration du vécu des personnes et une meilleure compréhension de leurs droits.

Il y a eu, par exemple, dans *Les temps modernes* ces efforts de Charlot et de sa copine (qui ont tous les deux le cœur sur la main) pour sortir de ce que la société veut leur vendre d'illusions, déjouer les pièges qu'elle leur tend, contrer les réprimandes qu'elle leur donne. Continuellement réprimés dans leur droit, ils n'arrivent en définitive à s'en sortir que par leur affection et leur amour réciproque mais continuent leur chemin.

Dans *Norma Rae*, une femme change sa vie en luttant pour la syndicalisation de son usine et se donne ainsi du pouvoir face à un milieu chauvin et conservateur qui l'opprime et la pointe du doigt. Il y a cette vie professionnelle intense et créatrice doublée d'une grande philanthropie qui débouche finalement sur un militantisme exemplaire chez *Bethune*. Tout cela dans le but de dompter un sale caractère.

Il y a eu aussi *Frances* cette star de cinéma psychiatisée à outrance qui finit par découvrir une vie paisible. La vedette d'*Un ange à ma table* sera sauvée de la psychiatisation lourde par le succès d'un livre de poésie qu'elle a publié alors qu'à l'inverse *Nelligan*, dans un temps où les droits en santé mentale n'existaient pas, devra subir l'enfermement à vie et la castration.

Il y a eu aussi la critique de la psychiatrie, dramatique dans *Vol au dessus d'un nid de coucou*, joyeuse dans *l'Équipe de rêve* mais aussi des vidéos sur des efforts pour la rendre plus humaine dans *Patch Adams* ou *Rêveurs Magnifiques*.

Tous ces visionnements de film sont là pour tirer à travers les vécus qu'on y trouve des informations sur notre vie, pour mieux la comprendre ainsi que les effets qu'a la société sur nous et arriver à mieux marier notre affectivité et notre rationalité.

La présentation prochaine d'un film de Walt Disney destiné originalement à un public d'enfants n'a pas pour but non plus le divertissement. *Mary Poppins*, puisque c'est de ce film qu'il s'agit, vit une véritable relation d'entraide avec un couple de parents qui va se terminer quand les rapports entre les parents et les enfants seront rétablis. Elle quittera la famille discrètement alors sans demander des remerciements. Le film n'est pas cependant que cela. Si à travers cette relation d'entraide, il véhicule beaucoup de poésie, il présente aussi l'histoire d'une famille bien nantie qui ne correspond pas du tout à la grande majorité d'entre elles et construit tout un mythe autour d'elle.

Nous vous invitons à continuer à venir discuter de ces films avec nous.

**Mary Poppins de Walt Disney**  
**vendredi 8 septembre 2000**  
**à 19h00**

**Visite guidée en autobus.**  
**Départ de l'En-Droit de Laval le**  
**23 juin à 13h00 et retour vers**  
**16h30.**

### Montréal des utopies

#### Le long cheminement vers la démocratie

Le Collectif *L'autre Montréal* vous présente quelques-unes des «utopies» qui sont apparues au cours de l'histoire de Montréal, et qui ont contribué à façonner le visage actuel de notre ville et de notre société.

À travers ces utopies celle complètement folle d'Émile Nelligan qui en son temps contesta le conservatisme de l'école littéraire de Montréal.

On peut rêver : quelles utopies d'aujourd'hui prendront forme demain ?

#### Aperçu chronologique

Les Iroquoiens de l'île de Montréal (6000 av. J.C.- 1642).  
*Une grande civilisation à découvrir .*

Marguerite Bourgeois et la Congrégation Notre-Dame (1659)  
*Une histoire de femmes autonomes qui bousculent les règles.*

La grande paix de Montréal (1701). *L'espoir d'une souveraineté partagée entre Européens et Premières Nations*

Pierre de Clavet (1775). *Le rêve montréalais de la Révolution américaine.*

Fleury Mesplet (1734-1794). *L'«Apôtre des libertés» et la Révolution française.*

Les Patriotes (1837-1838). *Une lutte pour la démocratie et l'indépendance.*

L'institut canadien de Montréal(1844-1880). *Liberté d'association et liberté de conscience.*

Les Chevaliers du travail (1882-1900). *Aux débuts du mouvement ouvrier organisé.*

Le mouvement réformiste (1850-1910). *De la salubrité publique à la démocratie municipale.*

Les suffragettes (1893-1940). *Aux origines du mouvement des femmes à Montréal.*

Albert Saint-Martin (1864-1947). *Les débuts du mouvement socialiste et de l'action communautaire.*

Paul-Émile Borduas (1948). *Le «refus global» d'une génération.*

Le Comité de citoyen de Milton-Park (1960-1980). *Des bulldozers au quartier coopératif.*

La mouvance écologiste(1970- ). *Une conscience individuelle et collective.*

## Tout-Droit

**Bulletin publié 4 fois par année par l'En-Droit**  
**qui a le mandat de promotion et de défense**  
**des droits en santé mentale à Laval.**

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent demander à le recevoir gratuitement.

Tirage: 800 copies.

Responsable: Patrick Lemoine

Adresse: L'En-Droit de Laval

111, boul. des Laurentides, suite 201

Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Courriel: [endroit@qc.aira.com](mailto:endroit@qc.aira.com)

## Campagne de financement

L'En-Droit de Laval fait campagne auprès de ses membres, des syndicats et des groupes populaires afin d'arrondir son budget, publier son bulletin, développer ses luttes et ses campagnes.

L'En-Droit a besoin de récolter 5000\$ cette année de cette façon. Tous ceux et celles qui veulent faire un don à l'organisme peuvent, s'ils ou elles en font la demande, recevoir un reçu.

**Merci beaucoup à l'avance.**

## Vie associative

### Poursuite contre l'En-Droit de Laval

Francine Gauvin, une ancienne coordonnatrice, a engagé plusieurs recours contre l'En-Droit de Laval. Étant donné l'écho qu'a eu le congédiement, nous avons placé dans le dernier numéro, quelques extraits des jugements rendus en notre faveur par les Normes du travail et par le Tribunal du travail. À ce moment là, un recours était toujours pendant devant la Cour Supérieure. Nous publions maintenant un extrait de cette décision. La Cour Supérieure reconnaît la justesse du congédiement mais condamne l'En-Droit à payer du temps supplémentaire à la plaignante. Ce jugement a créé quelques turbulences dans notre fonctionnement habituel puisque que Madame Francine Gauvin, plutôt que de s'entendre à l'amiable sur un échéancier de paiements, a choisi de procéder par saisie pour réclamer son dû. La page est maintenant tournée et la vitesse de croisière de l'En-Droit est à nouveau rétablie.

*Extrait de la décision du 9 mars 2000:*

Le tribunal conclut qu'il n'y a jamais eu d'entente formelle de finalisée entre Madame Gauvin et la défenderesse autre que le contrat verbal intervenu lorsque Madame Gauvin a débuté son travail chez la défenderesse.

«Jusqu'en mai 1997, Mme Gauvin a effectivement, selon le tribunal, passé de nombreuses heures, en plus des 40 heures prévues à son contrat d'emploi.

Le tribunal lors des plaidoiries a souligné le fait qu'il y avait une certaine responsabilité de la part de Madame Gauvin d'informer le conseil de l'ampleur et de l'étendue du temps supplémentaire consacré aux dossiers. Jamais entre le mois de juillet et la date où Madame Gauvin a été remerciée de ses services n'a-t-elle fait part au conseil d'administration du nombre d'heures consacrées en excédent du 40 heures prévu lors de son embauche.

Elle n'en a pas plus fait état lorsqu'elle a été congédiée et ce n'est qu'en septembre, lorsqu'il y a eu signification de sa poursuite contre la défenderesse qu'elle a fait état du fait qu'elle avait travaillé pour ainsi dire tous les jours en temps supplémentaire toutes les fins de semaine à remplir les mandats qui lui avaient été confiés par le conseil. Selon le tribunal, Madame Gauvin aurait dû tenir informé le conseil sur une base régulière du temps qu'elle consacrait et du fait qu'elle était obligée de travailler un nombre d'heures des plus considérables.

Le conseil d'administration n'avait aucun moyen de contrôler et d'apprécier les heures supplémentaires consacrées par Madame Gauvin à l'organisme au-delà de son 40 heures.

Eut-il été au courant, le conseil aurait pu limiter ou convenir de modalités avec Madame Gauvin pour contrôler les heures supplémentaires. Le tribunal note que durant le mois d'octobre 1996, Madame Gauvin a travaillé 31 jours sur 31 et que toutes les journées travaillées étaient égales ou supérieures à huit heures de travail. Tout ce travail sans aucune autorisation préalable du conseil apparaît comme exagéré de la part du tribunal.

C'est donc pour ce motif que le tribunal se permet d'intervenir pour mitiger le nombre d'heures de travail effectué pour tenir compte de cette obligation qu'avait Madame Gauvin d'en informer le conseil et d'obtenir une autorisation avant d'effectuer un tel travail de façon aussi régulière et aussi récurrente. Une analyse du nombre d'heures amène le tribunal à conclure qu'il y a lieu de réduire les heures supplémentaires et arbitrant le montant qui peut être réclamer, le tribunal retient 600 heures supplémentaires qui peuvent être facturées et qui doivent être payées par la défenderesse. Comme le salaire de Madame Gauvin était de 12,50 \$ l'heure, si nous ajoutons à cette somme un montant de 6,25 \$ pour tenir compte de la majoration de 50 %, cela nous donne un taux horaire de 18,75 \$ multiplié par 600 heures retenues par le tribunal donne un montant de 11 250 \$.

Il n'y a absolument aucune preuve des dommages proprement dits et la réclamation se limite à des dommages punitifs en vertu de la Charte. Compte tenu de la preuve et compte tenu du texte qui ne portait aucune atteinte à la compétence non plus que la réputation de Madame Gauvin, le tribunal accorde un montant de 1000 \$ à titre de dommages punitifs.

Enfin, et toujours dans les conclusions subsidiaires, Madame Gauvin réclame une somme supplémentaire de 1000 \$ pour avis de congédiement au motif que le 1000 \$ qui lui est accordé était insuffisant. Elle prétend avoir droit à un mois d'avis plutôt qu'aux deux semaines qui lui ont été accordées. La durée du travail de Madame Gauvin pour la défenderesse a été de un peu plus d'un an, soit de mars 96 à mai 97 et durant cette période il y avait une période probatoire de trois mois. Compte tenu des circonstances et compte tenu du conflit majeur qui s'est développé relativement à l'existence d'un contrat formel de travail et compte tenu de l'intransigeance démontrée par Madame Gauvin, le tribunal considère que la défenderesse était tout à fait justifiée de mettre fin à l'embauche de cette dernière et dans les circonstances le montant payé est déclaré suffisant».

Honorable Jean Guilbault,  
Cour Supérieure

### Conseil d'administration de l'En-Droit

À notre prochaine assemblée générale du 6 juillet prochain des élections auront lieu, quatre membres du conseil d'administration actuel sont en fin de mandat. Lucie Grenier, Lucie Hamel, Michel Labelle, et Bernard Réel sont les membres sortants. Par contre Danielle Sicotte, Gary Stevenson, Linda McLaughlin entreprendront quant à eux la deuxième année de leur mandat.

## Vidéo à venir



Présentation de vidéo  
à chaque deuxième vendredi du mois



L'En-Droit de Laval  
Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale  
111 Boul des Laurentides, suite 201 (deuxième étage)  
Pont-Viau, Laval,

**Vendredi le 9 juin 2000 à 19h00**

**«Rêveurs Magnifiques»**

**En Reprise**  
*avec Colm Feore.*

**Entrée gratuite**  
**Confirmer votre présence au: (450) 668-1058**  
*courriel : [endroit@qc.aira.com](mailto:endroit@qc.aira.com), télécopieur: (450) 668-7383*

**Générique:** Canadien. 1996, 108 minutes. Un film de John Harrisson. Acteurs: Colm Feore, Rip Torn et Wendel Meldrum.

Dans les années 1890, en Ontario, le docteur Maurice Bucke dirige un hôpital psychiatrique. Il désespère devant les méthodes médicales qui se développent: contention, électrochocs, castration. Lors d'un congrès de psychiatres, il rencontre le poète Walt Whitman qui comprend d'un point de vue tout à fait différent la santé mentale.

La poésie de Whitman est un précieux délire mais sa vie l'est plus encore. Il vit avec un frère aux prises avec la folie et a développé avec lui une approche de communication ludique. Maurice Bucke, témoin de cela, amène immédiatement Whitman à son hôpital, organise des rencontres avec le personnel et l'élite locale pour changer les méthodes, pour établir une communication entre le personnel et les «fous», entre ces derniers et la communauté locale entière. Cela ne sera pas sans frictions ni sans succès non plus. L'hôpital se libéralisera et s'ouvrira sur le milieu environnant. Maurice Bucke et son épouse y gagneront eux-mêmes une vie plus profonde et plus heureuse.

Ce film basé sur des faits réels, montre bien les possibilités de la communication ludique que cherchent à développer presque cent ans plus tard, avec bien d'autres choses en plus d'ailleurs, les alternatives en santé mentale; mais conséquemment aussi, comment est lente la compréhension du vécu humain dans une société qui n'a d'engouement que pour la performance, la compétition et la réussite financière.

De fait les psychiatisés et les ex-psychiatisés ne sont que comme Bucke et Whitman des «Rêveurs Magnifiques» que seuls ceux qui ont appris à rêver eux-mêmes peuvent véritablement connaître et s'en faire des guides pour aller plus loin dans leur propre vie.

---

***Qui vit sans folie, n'est pas si sage qu'on croit. La Rochefoucauld***

## Vidéo à venir



Présentation de vidéo  
à chaque deuxième vendredi du mois



L'En-Droit de Laval  
Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale  
111 Boul des Laurentides, suite 201 (deuxième étage)  
Pont-Viau, Laval,

**Vendredi le 14 juillet 2000 à 19h00**

**«Le Sixième Sens» avec Bruce Willis**  
*Version française.*

***Entrée gratuite***

**Confirmer votre présence au: (450) 668-1058**

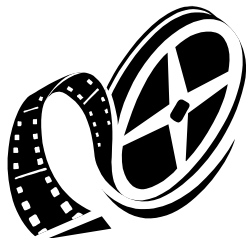
***courriel : [endroit@qc.aira.com](mailto:endroit@qc.aira.com), télécopieur: (450) 668-7383***

**Générique:** Américain. 1999. 107 minutes. Réalisateur: Frank Marshall. Acteurs: Bruce Willis, Alivia Williams, Harley Joel Osment.

La superstar Bruce Willis rehausse de sa présence ce suspense surnaturel trépidant considéré par la critique comme l'un des meilleurs films de l'année ! Le docteur Malcolm Crowe (Willis), un pédopsychiatre réputé, est hanté par le souvenir douloureux d'un jeune patient qu'il n'a su soulager. Quand il fait la connaissance de Cole Sear (Harvey Joel Osment), un garçon de huit ans angoissé et troublé aux symptômes similaires, le docteur Crowe cherche à se racheter en faisant tout pour l'aider. Rien ne pouvait toutefois le préparer à découvrir la vérité sur les visions de Cole: le garçon reçoit la visite terrifiante d'âmes en peine prisonnières de l'au-delà ! D'une intensité ensorcelante et inoubliable qui vous glacera le sang, la découverte du formidable sixième sens de Cole les entraîne tous les deux vers des révélations mystérieuses et imprévisibles.

On peut apprendre bien des choses dans ce film entre autres comment vivre avec et contrôler les fantômes qui nous hantent. Mais ce qui est décrit pour l'essentiel, c'est le délire d'un psychiatre. Car, bien entendu, cet enfant auprès duquel il cherche à se racheter n'existe que dans ses rêves. Après la réception d'une récompense de sa ville pour son travail, il ressent tout à coup la culpabilité des échecs de sa carrière et de son mariage qui vont le faire basculer dans le délire. La façon dont le scénario est organisé peut laisser croire par contre qu'on peut véritablement parler avec des fantômes et que cet enfant est bien réel.

## Vidéo à venir



Présentation de vidéo  
à chaque deuxième vendredi du mois



L'En-Droit de Laval  
Groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale  
111 Boul des Laurentides, suite 201 (deuxième étage)  
Pont-Viau, Laval,

**Vendredi le 11 août 2000 à 19h00**

**«Birdy»**

*En reprise*

*avec Nicolas Cage .*

**Entrée gratuite**

**Confirmer votre présence au: (450) 668-1058**

**courriel : [endroit@qc.aira.com](mailto:endroit@qc.aira.com), télécopieur: (450) 668-7383**

**Générique:** américain 1984, 120 min. Réalisateur: Alan Parker. Acteur: Matthew Modine, Nicolas Cage, John Harkins, Sandy Baron.

Prix spécial du Jury au Festival de Cannes en 1984, ce film souvent bouleversant mais aussi plein d'humour est réalisé par Alan Parker (*Pink Floyd- The Wall, Fame, Midnight Express...*). Nous vous présentons ce film en version française.

«Birdy, c'est le nom du héros, un jeune Américain de 18 ans (Matthew Modine). C'est son ami Al (Nicolas Cage) qui l'a surnommé ainsi, à cause de sa passion pour les oiseaux, une passion douce et folle. Plus Birdy découvre le monde, les adultes, les rapports humains, et plus il aime les oiseaux, plus il veut vivre près d'eux, comme eux, voler... C'est comme ça que, dans une Amérique noyée dans la guerre du Vietnam, un jeune s'exclut du monde. Pour l'y ramener, il n'a qu'une seule chance: son ami Al. Birdy est donc aussi l'histoire d'une amitié et, comme Alan Parker n'est pas un cinéaste déprimant, il parvient avec un sujet aussi dramatique à faire un film dont on ne sort pas déprimé, déchiqueté. *Midnight Express* réussissait, souvenez-vous, le même prodige».

Marc Exposito (Première)

«Description clinique de l'errance d'un schizophrène, manifeste anti-militariste, ode passionnée à l'amitié virile, l'histoire de *Birdy* évite avec élégance tous les pièges dans lesquels pareil récit pourrait tomber. Authenticité et poésie d'une réalisation volontiers sobre, qui souligne la beauté toute lyrique des séquences «d'envol de conscience» de Birdy».

Daniel Rocchia (Starfix)

---

*Il semble bien qu'autrui soit l'agent le plus efficace qui nous amène à donner vie à notre propre univers à moins que, par un regard, un geste ou une remarque, il ne démolisse la réalité dans laquelle nous sommes enfermés.*

Erving Goffman

## Mouvement alternatif

### Les Actes du Colloque sur l'isolement et la contention

L'application des mesures coercitives, telles que l'isolement et la contention, a constamment été présente dans l'histoire du milieu institutionnel. Pourtant, ce n'est que tout récemment que ces pratiques d'intervention, visant à exercer un contrôle chez l'être humain, furent balisées par un article de loi : l'article 118.1 de la loi sur la santé et les services sociaux du Québec.

Consciente que cet article de la loi ne constituait qu'un premier pas vers la restriction de l'utilisation de ces mesures, l'AGIDD-SMQ a cru nécessaire de poursuivre la réflexion et le débat sur les nombreux enjeux suscités par l'utilisation de l'isolement et la contention dans les pratiques quotidiennes institutionnelles de contrôle.

C'est sur cette lancée que le colloque international *Isolement et Contention : pour s'en sortir et s'en défaire* eût lieu en novembre 1999. Plus d'une quarantaine de conférenciers vinrent de plusieurs pays partager leurs expériences. D'ailleurs, vous trouverez dans cet ouvrage l'ensemble des présentations des différents invités.

Plusieurs thématiques furent abordées lors de cet événement, touchant quatre secteurs: santé mentale, personnes âgées, jeunes, déficience intellectuelle/personnes handicapées L'utilisation des caméras vidéos en salle d'isolement. Le cadre juridique de ces pratiques. L'isolement : mesure punitive ou sécuritaire ? Les contentions mécaniques et chimiques. Les paradoxe : liberté ou sécurité ? Où commence et où finit l'isolement ?

Les actes du colloque regroupent l'ensemble des présentations, soit plus de 50 textes dans un document de plus de 500 pages !

Prix unitaire : 37,50\$ + Frais postaux

AGIDD-SMQ, 4837, rue Boyer, suite 210, Montréal, Québec, H2J 3E6.

Téléphone: (514) 523-3443. Télécopieur: (514) 523-0797. Courriel: [agidd@cam.org](mailto:agidd@cam.org)

#### Prix Orange et prix Citron de l'AGIDD

Montréal, le 24 mai 2000 - L'AGIDD-SMQ est fière de dévoiler les récipiendaires de ses prix Orange et citron 2000.

#### - Le Curateur public du Québec pour son action envers l'hôpital Rivière-des-Prairies (Prix Orange).

Le rapport du Curateur public du Québec, déposé en février 1999, sur la situation intolérable des contentions et isolements dans cet hôpital Rivière-des-Prairies marqua le début d'une série de rapports et de dénonciations qui toucha de plus en plus le public et laissa entrevoir un changement plus urgent. Par ce rapport, il obligea le Ministère à s'intéresser à cette situation horrible. Il s'agissait d'une action importante pour la défense et le respect des droits des personnes hospitalisées dans cet hôpital. Malheureusement, la situation demeure pratiquement inchangée. Quand cet hôpital respectera-t-il les droits de ses patients ?

#### - La Maison Chez Lise (Prix Citron).

La situation d'abus envers les personnes qui y habitent perdure depuis plusieurs années à la *Maison Chez Lise*. L'AGIDD-SMQ et le Collectif de défense des droits de la Montérégie dénoncent depuis bien longtemps cette situation et pourtant rien ne change. Au début de cette année, une enquête du coroner a d'ailleurs eu lieu à cette maison de chambres suite au décès de deux personnes. Le manque d'aide et de soins médicaux appropriés à la maison de chambres n'y sont probablement pas pour rien. Depuis 1998, six personnes sont décédées à la maison Chez Lise et quatre sont mortes dans les semaines qui ont suivi leur départ de cette maison. Mme Bissonnette a aussi instauré un système de transferts de la totalité des avoirs des chambreurs dans un compte bancaire à son nom, qu'elle gère comme bon lui semble. Comme si cela ne suffisait pas, elle a aussi mis sur pied un dépanneur dans sa maison et elle facture des montants abusifs à certains chambreurs pour de simples articles, tels des cigarettes ou du chocolat. Bref, cette maison de chambres ressemble plus à une petite PME qu'à un réel endroit voué à l'aide des personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale.

#### Folie/Culture

Le 31 mars 2000, Folie/Culture désire réaliser un «Petit dictionnaire des préjugés en santé mentale» qui sera d'abord présenté sur la page Web de Folie/Culture et sera mis à jour de façon régulière. Cette page sera donc un document de travail en constante évolution et un lieu de discussion. Dans un deuxième temps, Folie/Culture souhaite imprimer ce dictionnaire et le distribuer dans le grand public à l'automne.

Pour faire parvenir et faire inscrire les préjugés identifiés:

Adresse postale: Folie/Culture. Projet Les préjugés. 322, rue D'Aiguillon, Québec (Québec) G1R 1L9

Fax.: (418) 649-0124

Courriel: [fculture@microtec.net](mailto:fculture@microtec.net)

Page Web : [www.microtec.net/~fculture/index.htm](http://www.microtec.net/~fculture/index.htm)

#### Groupes d'entraide à Laval

CILL ( tél.: (450) 668-1771)

15, boul. Lévesque Est, Pont-Viau, Laval

Le CILL (Centre d'Implication Libre de Laval) favorise la réadaptation sociale en permettant à ses membres d'acquérir les outils nécessaires pour mieux s'adapter à l'environnement et développe leur prise en charge par la gestion des activités quotidiennes du Centre.

Cafgraf (tél.: (450) 668-6432)

126, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval

Le Cafgraf est un groupe d'entraide en santé mentale, qui fait diverses activités: des sorties de groupes, un repas communautaire à tous les mercredis, des sorties au cinéma, des ateliers de dessins et de bricolage, aussi des soirées d'information et de réflexion.

#### Groupe d'entraide autour de Laval

Caméé (tél.: (514) 327-3035)

11 700, l'Archevêque, Montréal-Nord

C'est un groupe d'entraide en santé mentale. C'est un lieu de communication où chaque membre est entraînant selon les besoins individuels et du groupe.

Prise II (tél.: (514) 858-0111)

10 794, rue Lajeunesse, bureau 204, Montréal

Prise II est un groupe de support animé par des professionnels qui offrent diverses activités de développement personnel; sur la gestion du stress, les habiletés sociales et cognitives, la créativité.

Centre soutien-jeunesse (tél.: (514) 744-1288), 568, boul. Côte-Vertu, Ville St-Laurent

Le Centre Soutien-Jeunesse est un groupe d'entraide pour les personnes ayant vécu des difficultés émotionnelles. La particularité de ce centre à but non lucratif réside dans la participation des membres à toutes les décisions. Des membres de cet organisme animent une émission à Radio Centre-Ville.

Le Vaisseau d'Or Inc. (tél.: (450) 964-2418)

453, rue Saint-Louis, Terrebonne

C'est une ressource d'entraide et d'hébergement, animé par les membres qui vivent des problèmes émotionnels. Elle offre des services d'écoute et de soutien, promeut et protège les droits et intérêts de la personne et favorise leur insertion sociale.

## Laval

Le 17 mars dernier, une rencontre sur la pauvreté a eu lieu au Relais Communautaire. Organisé par le Cafgraf et l'En-Droit de Laval, cette rencontre présentait donc deux points de vue qui circulent dans le mouvement communautaire sur le projet pour l'élimination de la pauvreté. Pour le collectif qui met de l'avant un tel projet de loi, la pauvreté peut s'éliminer peu à peu si on vote les principes qu'elle met de l'avant. Pour l'OPDS de Montréal, ADDS de Montréal, l'En-Droit et d'autres groupes communautaires, ce projet de loi ne peut répondre aux besoins des personnes assistées sociales qui auraient besoin plutôt que des principes d'au moins deux fois plus d'argent pour bien vivre selon des organismes gouvernementaux comme le Conseil du Bien-Être Social. Ce projet de loi relève de la même stratégie des demandes réalistes développée par le mouvement syndical et populaire depuis le milieu des années 70 qui a fait dégringoler de façon dramatique le pouvoir d'achat des personnes assistées sociales et n'a servi qu'à faire élire et réélire le PQ qui n'a fait par ses coupures que leur presser le citron. Voici l'article que Marc Longchamps a écrit sur cette rencontre dans le journal du Cafgraf.

Les membres du Cafgraf et de l'En-Droit de Laval étaient invités à participer à un débat, tenu le 17 mars dernier au Relais Communautaire de Pont-Viau, sur une «Proposition pour une LOI SUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ». Ce projet de loi, proposé par un Collectif composé de groupes syndicaux, communautaires et religieux, a vu le jour en décembre 1999, suite à une consultation populaire menée en 1998-1999 auprès de milliers de personnes de partout au Québec.

On pouvait compter sur la présence de Mme Berthe Lacharité, du Regroupement des Ressources Alternatives en Santé Mentale du Québec, qui nous a présenté ce projet de loi et recueilli les commentaires des membres présents à cette réunion. Aussi, parmi les animateurs présents, M. Claude Gingras, de l'En-Droit, soutenait la thèse selon laquelle ce projet ne représente pas une alternative valable dans la lutte contre la pauvreté.

Mme Lacharité a commencé avec une brève présentation du projet de loi, souhaitant plutôt un échange dynamique avec les membres lors de la période de questions. Pour l'essentiel, ce projet veut faire en sorte que la pauvreté ne soit plus un obstacle à l'expression de nos droits. Par exemple, tout le monde à droit à l'éducation, mais pour les familles pauvres les obstacles sont nombreux: étudier le ventre vide, les coûts reliés à l'éducation, etc. Donc, rendre nos droits effectifs.

M. Gingras, pour sa part, nous met en garde contre le projet de loi qui, selon lui, sera récupéré par nos gouvernements afin de gagner des votes avec de belles promesses. Depuis 1976, nos gouvernements n'ont pas amélioré la situation des plus démunis; pire, la situation se détériore. Les mouvements syndicaux et communautaires sont en partie responsables de cette situation puisque, depuis ce temps, ils ont changé de stratégie dans leurs revendications en privilégiant la concertation avec nos dirigeants. Or, on se rend compte que ce n'est pas cette méthode qui a fait gagner des acquis par le passé, mais bien la CONFRONTATION.

La période de questions a laissé place aux vrais débats; en voici quelques extraits. Les gens ne croient plus en ces nombreuses consultations populaires, mémoires, projets de loi qui, depuis 1976, justement, n'ont apporté aucun gain substantiel. De surcroît, ce projet ne chiffre rien et ne va pas assez loin selon certainEs. Il est anormal que les plus démunis soient obligés de courir les soupes populaires, les comptoirs vestimentaires, ou faire les poubelles. Depuis 1990, le Canada est le champion des pays du G7 en ce qui a trait à la diminution des dépenses publiques. Nous parlons encore et encore des mêmes revendications d'il y a 20 ans; nous en sommes au même point. On se contente de faire une démarche pastorale ou d'éducation populaire dépourvue d'actions concrètes. Avant, notre éducation populaire était assurée par nos actions collectives. La liste pourrait s'allonger longuement.

Pour conclure, on peut retenir que ce projet de loi ne laisse personne indifférent et tous et toutes sont d'accord sur l'essentiel du message; nous sommes tous et toutes contre LA PAUVRETÉ. Nous divergeons sur les moyens à employer, mais la solution ne réside-t-elle pas dans la multiplicité des moyens à mettre en œuvre? Ce projet permet de mobiliser un nombre sans cesse grandissant de groupes, en accord ou en désaccord quant aux moyens à utiliser. M. Gingras souligne qu'il est urgent de créer un mouvement populaire ferme et fort afin de développer un rapport de force avec nos dirigeants avant de se faire dépasser par la colère d'un nombre toujours croissant de gens souffrant de pauvreté. Cette colère prend déjà des formes variées telles la délinquance, la maladie mentale, l'agressivité généralisée, etc. Le Collectif prévoit une manifestation à Québec, le samedi 13 mai 2000, afin d'élargir l'existence de ce projet de loi sur l'élimination de la pauvreté.

Disponible gratuitement  
à l'En-Droit

### Guide de survie

Produit par l'AGIDD

Nos droits et recours  
face à la garde  
en établissement

### Rappelez-vous

Pour m'amener à l'hôpital  
contre mon gré,  
il doit y avoir  
un danger grave et immédiat.  
Par exemple, je suis en train de  
mettre le feu dans mon appartement.  
Me parler à moi-même  
ou à mon frigidaire  
ne constitue pas  
un danger grave et immédiat!

### Hébergement thérapeutique

Le 3 mars dernier, l'En-Droit invitait les intervenantEs de la Maison Le Sablier à venir présenter leur travail. Cette rencontre a beaucoup plu à la soixantaine de personnes qui y ont assisté. L'approche thérapeutique centrée sur le respect de la dynamique propre des personnes répond à un besoin criant pour tous ceux et toutes celles qui suffoquent sous la pesanteur de l'approche bio-médicale dominant à Laval. Plusieurs participantEs à la rencontre l'ont souligné et demandé qu'on mette en place un suivi thérapeutique externe dans la même perspective.

Voici les coordonnées de quelques lieux d'hébergement thérapeutique.

La Maison le Sablier à Laval  
L'Éclaircie à Ahuntsic

(450) 681-1002  
(514) 382-2760

La Maison Jacques-Ferron à Longueuil  
Le 388 à Québec

(450) 646-5381  
(418) 522-1555



## L'inutile Sommet de la jeunesse

**Voici l'éditorial du journal *Le Soleil*, publié le vendredi 25 février 2000 par Brigitte Breton. Il montre comment la jeunesse continue à être sacrifiée par le gouvernement actuel au Québec qui en définitive demande à leur famille de prendre à leur frais leur éducation. Le Sommet de la jeunesse n'était en définitive qu'une entreprise de marketing non réussie dans le but de redorer le blason du gouvernement. Il ne visait nullement à mieux soutenir la jeunesse et leurs parents.**

Le Sommet du Québec et de la jeunesse sera mémorable. Mémorable pour son forum «jovialiste», pour sa quantité phénoménale de déclarations creuses et pour le nombre de mesures qui auraient pu être annoncées sans même la tenue de cette grande messe nationale de trois jours. La crédibilité d'un sommet repose sur ses résultats, disait mardi le premier ministre Lucien Bouchard qui tentait de minimiser les effets d'une journée chaotique marquée par les manifestations des «exclus» et un ordre du jour chambardé.

Investir 1 milliard \$ en éducation après des millions de coupures et après avoir atteint l'équilibre budgétaire, créer un fond pour les jeunes et faire des ajustements aux règles de l'assistance sociale n'ont rien de bien extraordinaires.

Ce n'est pas avec des engagements étalés sur trois ans, de belles intentions et des pseudo consensus arrachés dans les dernières heures du sommet que le gouvernement et la société québécoise mobiliseront les jeunes et les conduiront vers un monde où ils occuperont la place qui leur revient. Les projets divulgués, hier, auraient pu l'être sans que 6000 personnes participent l'automne dernier à des forums régionaux et que 600 autres consacrent trois jours à débiter des listes d'épicerie et des généralités du genre qu'il faut favoriser l'éducation, l'intégration des jeunes sur le marché du travail, éliminer les inégalités et s'ouvrir sur le monde.

Le gouvernement a été élu pour gouverner et on espère qu'il le fait en tenant toujours compte des intérêts des jeunes, mais aussi des vieux, des femmes, des hommes, des pauvres, des riches, des analphabètes ou des universitaires. Il doit le faire sans avoir constamment besoin d'une séance de «consensus» entre groupes aux intérêts disparates, voire divergents.

Le déroulement de ce sommet a démontré avec éloquence que l'appareil politique et gouvernemental était décroché de la réalité des jeunes Québécois. Les politiciens et leur entourage ressemblaient à de «vieux mononcles» qui tentent d'être cool avec les jeunes, mais qui manifestement, ne savent pas comment s'y prendre et accumulent les gaucheries. Les jeunes ne voulaient pas de gadgets, de show interactif, ni d'exposés sur les rêves de gens qui ont réussi. Ils voulaient être écoutés et considérés. Sur le point, ils n'étaient guère bien différents des jeunes qui ont préféré l'église Sacré-Cœur au Centre des congrès.

Si la séance de positivisme des animateurs Forest et Pinet a choqué les jeunes et ennuyé les plus vieux, elle semble toutefois avoir eu un effet certain sur le ministre de l'Éducation. François Legault, qui a vu son agenda bousculé par les jeunes, a réagi en jouant le maître ravi que ses élèves le dépassent. Le ministre et les organisateurs du sommet avaient sous-estimé l'intelligence et la détermination des participants. Ce n'est rien de bon pour améliorer la confiance que les jeunes ont à l'égard des politiciens. À cela s'ajoute l'absence du ministre des Finances Bernard Landry, à un moment critique du sommet où il fallait avoir une idée des sommes d'argent disponibles. Certes, un sommet n'est pas le lieu pour établir le budget de la province. En tenant le rassemblement en février, quelques semaines avant le dépôt du budget, il était inévitable que le sommet prendrait les allures d'opération prébudgétaire.

Soyons positifs à notre tour et espérons que le gouvernement du Parti québécois suivra l'avis de M. Bouchard et ne s'embarquera pas de sitôt dans la tenue d'un autre sommet sur un quelconque thème vendeur à l'approche des élections. Malgré les bons mots glissés à la fin d'une laborieuse séance à huis clos, il y a fort à parier que si les organisateurs avaient ressorti les «pitonneuses» et demandé aux participants s'ils étaient très satisfaits, satisfaits, ou pas du tout satisfaits du sommet, il en auraient eu bien à opter pour la troisième option.

### Manifestation du 1<sup>er</sup> Mai.

Plusieurs membres de l'En-Droit de Laval ont participé à la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai.

Avec d'autres membres de groupes populaires, ils ont d'abord participé à la manifestation syndicale puis s'en sont détachés pour se diriger vers la Caisse de dépôt et de placement afin d'exprimer leurs revendications et brûler un effigie de la bourgeoisie.

C'était une façon de bien montrer, le 1<sup>er</sup> mai étant la fête des travailleurs et des travailleuses qu'il faut fêter avec eux mais que c'est dans la lutte qu'il faut les inviter de faire plutôt qu'autour d'une fête champêtre auquelle les invitaient les organisations syndicales

Après cette action, les manifestantEs se sont dispersés rapidement avant que la police intervienne. Il faut dénoncer par ailleurs les arrestations injustifiées à une autre manifestation à Westmount avant même que toute action soit menée.

## Vie associative

### Calendrier des activités

JOUR	DATE	HEURE	LIEU	ACTIVITÉS
Vendredi	9 juin. 2000	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo: «Les Rêveurs Magnifiques» avec Colm Feore.
Vendredi	23 juin 2000	13h00	L'En-Droit	Visite guidée en autobus «Montréal des utopies. Le long cheminement vers la démocratie». Retour dans les environs de 16h30, à L'En-Droit de Laval.
Jeudi	6 juillet 2000	18h00	Relais communautaire	Avant l'assemblée, souper
		19h00	111, boul. des Laurentides (entrée sur Berri).  Si la porte est fermée, utiliser la sonnette	Assemblée générale à 19h00  Après l'assemblée on pourra lâcher notre fou (échange, musique, danse, etc.)
Vendredi	14 juillet 2000	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo: «Le Sixième Sens» avec Bruce Willis.
Vendredi	11 août 2000	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo: «Birdy», avec Nicolas Cage
Vendredi	8 sept 2000	19h00	L'En-Droit	Soirée vidéo: «Mary Poppins» de Walt Disney

*N'oubliez pas de nous informer de votre présence  
Téléphonez au (450) 668-1058 Télécopieur: (450) 668-7383  
Courriel: [endroit@qc.aira.com](mailto:endroit@qc.aira.com)*

### Références en situation d'urgence

<b>Centre de crise de Laval</b>		Centre D'écoute	(450) 664-2787
CLSC du Marigot (Vimont, Pont-Viau)	(450) 668-1803	Tel-Aide	(514) 935-1101
CLSC des Mille-Îles (Laval Est)	(450) 661-2572	Tel-Écoute	(514) 493-4484
CLSC Norman-Bethune (Chomedey)	(450) 687-5690	Suicide-Action	(514) 723-4000
CLSC Ste-Rose (Nord ouest de Laval)	(450) 622-5110	SOS Violence Conjugale	1-800-363-9010
Association IRIS (Nord de Montréal)	(514) 388-8988	Urgence Sociale	(450) 662-4595